

Maison de Services  
Au Public  
31 Rue de Vire  
Aunay sur Odon  
14260 Les Monts d'Aunay  
Tél. 02.31.77.57.48  
Fax. 02.31.97.44.36  
E-mail. [as.dqs@pbi14.fr](mailto:as.dqs@pbi14.fr)

## COMPTE RENDU DECISION DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 15 mai 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 2 mai 2018.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : 15**

**AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 15**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

**Étaient absents excusés :** Christophe LE BOULANGER.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.  
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.  
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GENERALE.....	3
20180515 : AG : Approbation du compte rendu du bureau décisionnel du 27 mars 2018 .....	3
ENFANCE-JEUNESSE.....	3
DECISION 20180515-1 : EJ_ACM : Validation des périodes d'ouverture des ACM pour l'année scolaire 2018/2019 .....	3
DECISION 20180515-2 : EJ_ALSH : Organisation des mercredis à partir de septembre 2018 .....	4
CADRE DE VIE.....	6
DECISION 20180515-3 : CDV_Logement : Subventions dans le cadre du protocole "Habiter Mieux" INHARI .....	6
DECHETS ET RECYCLABLES .....	7
DECISION 20180515-4 : DR_Rapport d'activités 2017.....	7
DECISION 20180515-5 : DR_Modification des règlements de déchèteries, règlements RI ex-ACI et ex-VBI.....	7
QUESTIONS DIVERSES.....	8

## ADMINISTRATION GENERALE

### **20180515 : AG : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DÉCISIONNEL DU 27 MARS 2018**

Le compte rendu du bureau décisionnel du 27 mars 2018 à la maison de services au public à Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon) est approuvé à l'unanimité.

## ENFANCE-JEUNESSE

### **DECISION 20180515-1 : EJ\_ACM : VALIDATION DES PÉRIODES D'OUVERTURE DES ACM POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

Vu en Commission Enfance-Jeunesse du 17/04/2018

#### **Contexte :**

La commission Enfance-jeunesse expose la nécessité de valider les périodes d'ouverture des Accueils Jeunes et des ALSH en régie et en DSP, de septembre 2018 à août 2019 :

- **ALSH du Multi-Sites en régie :**
  - Vacances d'Automne : du 22 au 26 octobre 2018 (= 1 semaine)
  - Vacances de Noël : (seul site ouvert : Cahagnes) : du 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019  
- *Condition d'ouverture de l'ALSH de Cahagnes à Noël = mini 7 inscrits au 15/12*
  - Vacances d'Hiver : du 11 au 15 février 2019 (= 1 semaine)
  - Vacances de Printemps : du 8 au 12 avril 2019 (= 1 semaine)
- **ALSH Villers-Bocage - DSP :**
  - Tous les Mercredis du 5 septembre 2018 au 3 juillet 2019 **à la journée**
  - Vacances d'Automne 2018 : ouverture les 2 semaines
  - Vacances de Noël 2018/2019 : ouverture les 2 semaines
  - Vacances d'Hiver 2019 : ouverture les 2 semaines
  - Vacances de Printemps 2019 : ouverture les 2 semaines
  - Vacances d'Été 2019 : du lundi 8 juillet au vendredi 30 août
- **ALSH Val d'Arry (Noyers-Bocage) – DSP :**
  - Tous les Mercredis du 5 septembre 2018 au 3 juillet 2019 **à la journée**
  - Vacances d'Automne 2018 : ouverture les 2 semaines
  - Vacances d'Hiver 2019 : ouverture les 2 semaines
  - Vacances de Printemps 2019 : ouverture les 2 semaines
  - Vacances d'été 2019 : du lundi 8 juillet au vendredi 30 août (**sauf la semaine du 12 au 16 août**)
- **ALSH Ferme de d'Jo - DSP :**
  - Vacances d'été : du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019
- **Accueils jeunes de Villers-Bocage et Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) - DSP :**
  - Tous les Mercredis et Samedis du 5 septembre 2018 au 3 juillet 2019 en après-midi
  - Vacances d'Automne 2018 : ouverture les 2 semaines, à la journée
  - Vacances de Noël 2018/2019 : ouverture les 2 semaines, à la journée
  - Vacances d'Hiver 2019 : ouverture les 2 semaines, à la journée
  - Vacances de Printemps 2019 : ouverture les 2 semaines, à la journée
  - Vacances d'Été 2019 : du lundi 8 juillet au vendredi 30 août, à la journée

**Objectif : Approuver la programmation d'ouverture**

*Une plaquette d'information relative aux accueils de loisirs sur Pré-Bocage Intercom (ALSH et Accueil Jeunes) est annexée à l'envoi du présent compte-rendu.*

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité (sans les votes de Madame SALMON, Monsieur LEFEVRE et Monsieur CHEDEVILLE)**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : DE VALIDER les périodes d'ouvertures des ALSH et Accueils Jeunes en régie et en DSP pour l'année scolaire 2018/2019,

**ARTICLE 2** : DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2018,

**ARTICLE 3** : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**ARTICLE 4** : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**DECISION 20180515-2 : EJ\_ALSH : ORGANISATION DES MERCREDIS À PARTIR DE SEPTEMBRE 2018**










Vu en Commission Enfance-Jeunesse du 17/04/2018

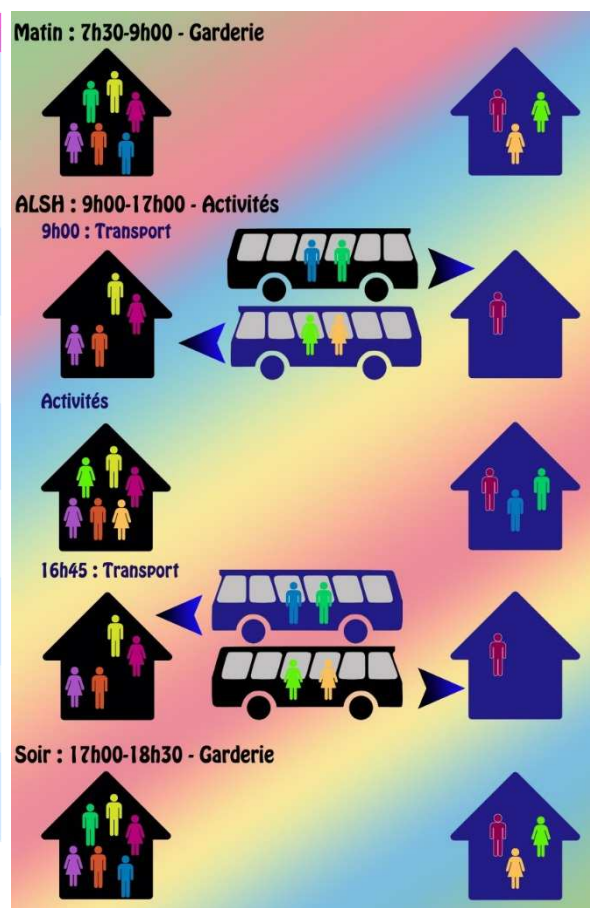
**Contexte** :

Dans le contexte de retour à la semaine de 4 jours d'école (sauf pour l'école élémentaire de Caumont-sur-Aure), les ALSH de Caumont sur Aure, Les Monts d'Aunay, Val d'Arry et Villers-Bocage fonctionneront les mercredis de 7h30 à 18h30. Cette nouvelle organisation devrait conduire à une forte affluence sur le site de Villers-Bocage et une plus faible affluence sur celui de Val d'Arry. Pour ces deux ALSH, la question du déséquilibre dans les inscriptions entre les deux sites se pose.

**Objectif** :

Maintenir l'ouverture des ALSH de Val d'Arry et Villers-Bocage tout en mettant en place une organisation pédagogique cohérente (voir les schémas ci-dessous).

	Enfant	commune	âge	classe
	Jean	Parfouru sur Odon	3 ans	PS
	Elise	Villers-Bocage	4 ans	MS
	Alice	Val d'Arry	5 ans	GS
	Tim	Villy-Bocage	6 ans	CP
	Enzo	Maisoncelles Pelvey	7 ans	CE1
	Noé	Landes sur Ajon	8 ans	CE2
	Léo	Epinay-sur-Odon	9 ans	CM1
	Emmy	Monts en Bessin	10 ans	CM2
	Zoé	Villers-Bocage	11ans	6ème



Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité (sans les votes de Madame SALMON, Monsieur LEFEVRE et Monsieur CHEDEVILLE)

## DECIDE

**ARTICLE 1** : DE VALIDER l'organisation des mercredis pour les ALSH de Val d'Arry et Villers-Bocage avec un accueil sur les deux sites le matin et le soir (7h30-9h00 et 17h00-18h30) et une répartition par tranche d'âges après le temps d'accueil,

**ARTICLE 2** : D'ACTER le principe d'un avenant à la DSP modifiant l'organisation des mercredis pour les deux ALSH,

**ARTICLE 3** : DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2018,

**ARTICLE 4** : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**ARTICLE 5** : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**9h43 : Arrivée de Christine SALMON**

### **DECISION 20180515-3 : CDV LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI**

#### **Contexte :**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

#### **• Permanences :**

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois, de 14h à 16h

**Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour de nouveaux dossiers : Les Monts d'Aunay (3) et Cahagnes (1) préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.**

*Monsieur Lesage demande si ces aides sont attribuées sur l'ensemble du territoire et pas uniquement dans les villes-centres. Monsieur le Président rappelle que ces aides sont attribuées sur l'ensemble du territoire aux propriétaires occupants sous conditions de ressources.*

*Une plaquette d'information relative au protocole « Habiter Mieux » Inhari est annexée à l'envoi du présent compte-rendu.*

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité (sans les votes de Monsieur LEFEVRE et Monsieur CHEDEVILLE)**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées.

**ARTICLE 2 : DE VALIDER** le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que les montants sont inscrits au budget principal 2018.

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

**ARTICLE 5 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**10h : Arrivée de Monsieur CHEDEVILLE et de Monsieur LEFEVRE**

### DECISION 20180515-4 : DR\_RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

#### **Contexte :**

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (abrogé au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

#### **Rappel du contexte réglementaire :**

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ou d'une décision du bureau.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il présente les indicateurs techniques et financiers sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que sur les déchèteries et la collecte sélective.

Ce rapport sera transmis à la sous-préfecture, ainsi qu'aux maires des communes membres qui en font rapport dans leur conseil municipal avant le 30 septembre.

*Il est évoqué un problème lié à l'installation de matière fixe des barrières de sécurité à la déchèterie de Livry (Caumont-sur-Aure). Cette problématique est aussi rencontrée à la déchèterie de Maisoncelles-Pelvey. Il est rappelé que les normes d'utilisation des déchèteries imposent la mise en place de barrières de sécurité non amovibles, les déchèteries ont été mises aux normes en 2017, les usagers trouvent l'utilisation plus compliquée. Il est proposé de faire une nouvelle vérification des normes de sécurité relative aux barrières de protection sur les quais.*

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité**

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'ADOPTER le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**ARTICLE 2** : D'EN ASSURER la communication et la publicité.

**ARTICLE 3** : D'ADRESSER le rapport d'activité aux communes membres afin de le présenter en conseil municipal.

**ARTICLE 4** : DE METTRE à disposition du public à Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de la communauté de communes

**ARTICLE 5** : D'ADRESSER la présente décision et le rapport d'activité à la Sous-Préfecture de VIRE.

### DECISION 20180515-5 : DR\_MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE DÉCHÈTERIES, RÈGLEMENTS RI EX-ACI ET EX-VBI

#### **Contexte :**

Un nouvel accès par badge a été installé dans les déchèteries de Pré-Bocage Intercom.

Il est nécessaire d'inclure dans les règlements des redevances des secteurs ex-ACi et ex-VBI, une partie sur les conditions d'accès aux déchèteries afin que les usagers aient une vision globale des services compris dans la redevance incitative.

Cette partie inclue les accès, les horaires d'ouverture des déchèteries, le comportement des usagers et les sanctions qu'encourent les administrés en cas de non-respect des règles de sécurité.

**Objectif** : Donner aux administrés la vision globale de l'ensemble des services de la redevance incitative.

*Les élus posent la question par rapport à la filière pneu, cette dernière est en cours d'étude. Pour le moment, il n'existe pas de filière qui pourrait être mise en place depuis les déchèteries de PBI.*

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : DE VALIDER les règlements cités ci-dessus.

**ARTICLE 2** : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**ARTICLE 3** : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La collectivité a reçu un courrier de l'ALAVE demandant l'engagement de la collectivité de financer au-delà de la durée du contrat d'objectifs. Les élus confirment que l'engagement est uniquement jusqu'à la fin de la mandature actuelle

Monsieur GODARD indique qu'il faut effectuer une réponse rapide.

Monsieur le Président informe :

- Avoir eu une présentation de SVP service, service d'information et d'aide à la décision. Il existe trois types de prestations, les élus décident de prendre la prestation « tout inclus ». Par conséquent, il sera nécessaire de présenter une décision modificative lors du prochain conseil communautaire.
- Qu'une section syndicale s'est créée au sein de PBI et adhère au CFTD – PBI 14. 4 agents de la collectivité y ont adhéré
- Que pour le PSLA Villers-Bocage/Val d'Arry : il y aura deux marchés publics à procédure adaptée :
  - un pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment de Villers-Bocage
  - un pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment de Val d'Arry
- Que le montant du contrat territoire départemental s'élève à 1 871 898€ et non 2 079 298 € comme annoncé lors de la signature du contrat.

Monsieur le Président indique que l'Annuaire des Services Publics du Calvados a effectué une nouvelle proposition commerciale. Le bureau confirme ne pas vouloir faire d'insertion dans l'annuaire.

Monsieur le Président fait part aux membres du bureau que les montants du FPIC sont en ligne. Pré-Bocage Intercom a une diminution des dotations :



**CC PRE-BOCAGE INTERCOM**

	2018	2017	Différence entre 2017 et 2018
D.G.F. des EPCI : Dotation d'intercommunalité	719 914 €	722 403 €	- 2 489 €
D.G.F. des EPCI : Dotation de compensation	487 207 €	497 598 €	- 10 391 €
FPIC : Versement au profit de l'ensemble Intercommunal	403 565 €	474 781 €	- 71 216 €
<b>Total</b>	<b>1 610 686 €</b>	<b>1 694 782 €</b>	<b>- 84 096 €</b>

Fin de la séance à 11h18

**Affichage fait le 22 mai 2018**

**Gérard LEGUAY**  
**Le Président**